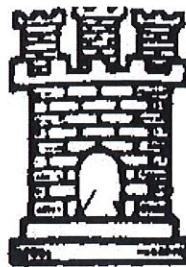




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame SALSEDО-ZAMBUTO SITRA**, demeurant Avenue sur Cortil 61 à 4130 Tilff.

Le terrain concerné est situé **Avenue sur Cortil , 61 à 4130 Tilff** et cadastré division 2, section B, n°123A2.

La demande vise les travaux suivants : **Extension d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- ***le volume secondaire n'est pas subordonné au volume principal ;***
- ***la hauteur sous gouttière du mur gouttereau est supérieure à 3m ;***
- ***la toiture plate du volume secondaire ;***
- ***les façades des deux volumes ne sont pas traitées dans un caractère architectural identique ;***
- ***l'usage de plus d'un matériau de parement.***

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Florine PARIZEL**, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 août 2022 au 12 septembre 2022 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be